

« ASSOCIATIONS ET TERRITOIRES :

Quelles réalités, quelles propositions ? »

NOS 5 PROPOSITIONS

Au cœur du développement des territoires, les associations jouent un rôle de maillage social, d'incubateurs d'idées. Plus encore, elles créent des services, génèrent de l'emploi, répondent aux besoins des populations, les accompagnent dans les mutations des territoires. Elles sont des lieux de vie et des lieux d'où la vie peut prendre sa pleine mesure. En dépit de leurs activités plurielles, et bien qu' incontournables sur leurs territoires, les associations souffrent d'un manque de visibilité auprès des populations en général et des pouvoirs publics.

1 - Mieux identifier la place des associations et les enjeux du territoire

Création d'un observatoire de la vie associative de la métropole lilloise

Le territoire que représente la Métropole Lilloise héberge plus de 5000 associations qui fédèrent 100 000 bénévoles. Les secteurs associatifs de la métropole sont d'une extrême diversité et en perpétuel mouvement : des expériences et des innovations sont mises en place, des nouvelles formes d'organisations se créent, des nouveaux profils de militants apparaissent, les ressources financières bougent. Devant l'importance de ce secteur il apparaît essentiel de disposer d'outils permettant l'analyse de cette richesse et de cette diversité d'intérêt.

L'observatoire métropolitain permettra pour les responsables associatifs et pour les pouvoirs publics

- d'anticiper ces changements et les évolutions
- de mieux communiquer l'impact des associations sur le territoire,
- de cerner les besoins des associations par rapport aux enjeux du territoire.

Il recueillera des données qualitatives : historique, activité, territoire d'action, membres, emplois, ressources, suivi régulier de la vie associative à travers l'existant et les dynamiques d'évolution :

- nouvelles formes d'organisation,
- nouveaux profils de militants,
- évolutions affectant les ressources humaines (bénévolat et salariat) et financières,
- relations avec le monde associatif non institué (collectifs, groupes de personnes), terreau d'une capacité d'intervention collective.

Cet observatoire doit avoir une visibilité et une accessibilité directe pour les institutions, les associations ou les habitants. Il doit s'inscrire dans la durée.

Les outils de l'observatoire seront élaborés par un collectif d'associatifs, d'institutionnels et d'universitaires, qui définira une méthode commune et les moyens nécessaires.

A partir de cette méthode, l'observatoire **capitalisera** les informations sur la vie associative dans un annuaire actualisé et des statistiques qui permettront une analyse fine.

Les maisons associatives et les pôles ressources de la Métropole pourront alors harmoniser leurs systèmes d'informations, comparer les activités associatives de leurs territoires et rapprocher les services proposés.

Pour les partenaires institutionnels, l'observatoire permettra de soutenir les évolutions associatives et de rechercher une mise en cohérence avec les politiques locales.

Une précaution : l'observation de la vie associative locale ne peut être la propriété d'un réseau ou d'une collectivité.

2 - Développer les associations, valoriser l'emploi et le bénévolat :

- Pour un salon du développement associatif

Sur l'arrondissement de Lille, les associations représentent 40 000 emplois à comparer aux 35 000 emplois de l'artisanat, aux 24 000 emplois de la construction ou aux 62 000 emplois de l'industrie. En 10 ans, l'emploi associatif a cru de 9 000 unités alors que l'industrie perdait 23 000 emplois !

Nous souhaitons organiser un salon du développement associatif, qui serait un rendez-vous métropolitain régulier organisé par un comité de pilotage réunissant des représentants des trois maisons, de LMCU, des collectivités locales (Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq).

- Les responsables associatifs viendraient y chercher des solutions concrètes pour développer leur association : formation, accompagnement, financements publics et privés, futurs collaborateurs, bénévoles...
- Ce salon serait ouvert aux responsables associatifs et bénévoles de la métropole, demandeurs d'emplois, organismes de formation, structures d'accompagnement, entreprises mécènes, institutions, collectivités locales, les étudiants, les universités....

Lors de ce salon, nous pourrions aborder et développer les thématiques suivantes, garantes du bon développement de ce secteur économique à part entière :

- Le secteur associatif est porteur d'un gisement d'emplois possibles. Il est nécessaire d'optimiser l'accompagnement, le conseil pour favoriser l'émergence de nouveaux emplois.
- La mutualisation est nécessaire, en raison de la baisse des financements publics. Mais plusieurs associations pourraient se rejoindre pour l'embauche de salariés « communs ».
- L'afflux d'emplois associatifs pose la question de la montée en qualification des professionnels pour une meilleure adaptation à leur environnement et à leurs missions en constante évolution.
- La validation des acquis d'expériences pour les bénévoles doit être plus fréquente. Ce dispositif permet en effet aux bénévoles de faire reconnaître leur engagement sous forme d'équivalence et de les aider dans leur recherche d'un emploi s'ils sont sans activité salariée.
- La diversification des sources de financement est indispensable pour consolider l'emploi associatif et la survie des associations.
- Enfin, il est nécessaire de qualifier la gouvernance associative pour préserver l'outil associatif et ses emplois, au regard des relations entre salariés, employeurs et bénévoles.

3 - Qualifier les acteurs locaux :

- Formations croisées

- FORMATION CROISEES ELUS / TECHNICIENS / BENEVOLES / SALARIES

Pour les associations, l'empilement des collectivités et leur fonctionnement paraissent incompréhensibles. De leur côté, les responsables des collectivités ne cherchent pas à connaître le fonctionnement des associations, ce qu'elles sont, ce qu'elles font. Certains nourrissent des a priori sur le secteur.

Les langages parlés par les associations et les collectivités diffèrent. Souvent, un même mot ne recouvre pas la même réalité.

Nous proposons donc :

- l'organisation de temps de rencontre réguliers entre élus, techniciens territoriaux, bénévoles et salariés associatifs pour briser les préjugés réciproques et acquérir une culture commune sur différents thèmes : droit de s'associer, fonctionnements réciproques, etc...

- FORMATION DE BENEVOLES

Le développement de la vie associative pose la question de la formation des bénévoles, pilier de l'activité associative. Il doit le rester, en dépit de la posture de financeurs exhortant les bénévoles à plus de professionnalisation ! Or, l'association est un espace d'expériences et d'apprentissage unique. Ses savoir-faire et savoir être sont une force. C'est donc sur la pensée critique et la prise de décision collective que doit porter l'effort de qualification afin de ne pas confondre formation du bénévole et salarié gratuit.

Des formations existent déjà, elles portent notamment sur le projet et les valeurs associatives, la maîtrise des processus de décision et d'activités et les techniques. Ces formations sont peu voire pas reconnues par les pouvoirs publics, à l'exception des formations techniques, plus professionnalisantes.

Nous proposons donc

- la formation inter associative,
- un travail de reconnaissance des formations autres que purement techniques, en intervenant notamment auprès des élus,
- d'inclure le temps de formation des bénévoles et des salariés dans les budgets et demandes de subvention.

4 - Contribuer à renforcer les liens associatifs transfrontaliers :

- Création d'une banque de données

L'Eurométropole Lille – Courtrai – Tournai rassemble deux millions d'habitants sur un territoire de 3550 km² et 145 communes. Ce rassemblement de forces et d'énergies est au service du développement de ses habitants, confrontés à une importante requalification économique et industrielle. Un défi pour les acteurs de ces territoires !

« J'ai fait un rêve, j'ai rêvé la constitution d'une grande métropole bilingue et tri culturelle... » disait Pierre Mauroy, président de la structure de concertation. Les Maisons des Associations installées sur le territoire eurométropolitain partagent ce rêve, et travaillent à le faire vivre, à l'incarner concrètement via des actions qui bousculent les anciennes frontières pour la constitution d'une nouvelle perception de l'habitant belge ou français en citoyen eurométropolitain. Ce changement de perspective et de mentalités n'ira pas de soi, même si les habitants des régions concernées cultivent depuis longtemps des habitudes de mobilité et de partage culturel. Les MDA sont aux premières loges pour les accompagner à incarner ce rêve, demain en réalité.

Les Maisons des Associations ont depuis plusieurs mois initié des partenariats, des projets qui vont dans le sens du développement de l'eurométropole. Elles proposent aujourd'hui :

CREER :

- Une banque de données franco-belge à entrée multiples sur les associations franco-belge sur des thématiques liées à l'environnement et à la citoyenneté : récolte des outils pédagogiques, harmonisation des procédures, visibilité sur Internet.
- Renforcer via Réseaux les liens partenariaux transfrontaliers entre les associations membres et partenaires de nos structures en veillant à la mixité des publics.

EVALUER/ ECHANGER :

- à travers des temps d'échanges et d'évaluations autour de la conception d'outils entre praticiens belges et français, que ce soit sur l'environnement ou sur la citoyenneté : création d'un espace de réflexion sur la citoyenneté pensée et agie, faire vivre des expériences concrètes d'échanges aux habitants, formation des acteurs associatifs, essaimage de savoir être et de savoir faire.
- soutenir des initiatives associatives citoyennes transfrontalières en ce sens qu'il veut à la fois aborder une démarche réflexive entre les partenaires associatifs sur le sens de l'engagement citoyen et parallèlement stimuler des projets opérationnels en permettant à des groupes, de devenir acteurs de leur projet

COMMUNIQUER :

- Sur l'environnement et le développement durable : via l'édition et la diffusion d'un répertoire sélectif d'outils pédagogiques testés, la sélection des sites internet et leur diffusion aux praticiens de l'Education, la valorisation des outils repérés et échanges transfrontaliers.
- Sur la Citoyenneté autour des projets novateurs autour de la lutte contre les discriminations.

5 - Clarifier les relations Associations/Pouvoir Public :

- Vers l'application à l'échelle municipale et métropolitaine de la charte d'engagements réciproques du Conseil Régional

A l'image du travail mené avec le Conseil Régional autour de la Charte associative, nous souhaitons décliner cette charte à l'échelle des 83 communes. En effet, les associations sont des acteurs de développement du territoire métropolitain et doivent pouvoir développer leurs activités au service de la population en contractualisant avec les collectivités locales.

En effet, les associations pâtissent d'un manque de reconnaissance de la part des acteurs publics. Nos ateliers ont pu mettre en évidence quelques écueils : excès de proximité et excès de distance avec les élus politiques, coopérations variables d'une municipalité à une autre, absence de reconnaissance du service rendu à la population, associations appréhendées comme variable d'ajustement des politiques publiques.

Une Charte d'engagement réciproque permettrait à l'échelle municipale :

- l'harmonisation des relations associations/villes sur la métropole,
- la garantie d'une relation partenariale,
- la reconnaissance mutuelle,
- l'engagement d'un fonctionnement démocratique,
- l'engagement dans la durée,
- le partage d'expériences,
- le travail sur la base de critères clairement définis
- la convention pluriannuelle.

Vers une meilleure prise en compte des associations par LMCU :

- renforcer le Conseil de développement par la prise en compte de la vie associative en tant que thématique de travail
- la prise en compte de la vie associative au sein des commissions de LMCU, dans l'organigramme de ses services
- une réflexion transversale et expérimentée des élus sur la vie associative
- Une charte de référence pour tous les contrats entre LMCU et les associations.

